

MSMEM20

Mémoire professionnel secondaire II

L'influence du statut socio-économique sur l'inégalité d'accès à l'éducation et l'inégalité de réussite des élèves scolarisés : le cas de la Suisse (pays industrialisé) comparé au cas du Nigéria (pays en développement)

Sous la direction de Stéphanie Bauer

Membres du jury

Stéphanie Bauer

Cristina Fernandez

Par Ronald Olaniyi

p30184

Disciplines

Économie et Droit

JUIN 2016

1. INTRODUCTION.....	3
2. PROBLEMATIQUE.....	4
3. CADRE THEORIQUE.....	5
3.1 LE STATUT SOCIO-ECONOMIQUE ET SA RELATION AVEC LA SCOLARITE.....	5
3.2 INEGALITE D'ACCES A L'EDUCATION ET INEGALITE DE REUSSITE DES ELEVES SCOLARISES.....	6
3.2.1 <i>Les inégalités d'accès et inégalités de réussite scolaire dans les pays industrialisés.....</i>	<i>8</i>
3.2.2 <i>L'inégalité d'accès et l'inégalité de réussite scolaire dans les pays en développement.....</i>	<i>9</i>
4. METHODOLOGIE.....	11
5. ANALYSE.....	11
5.1 L'INEGALITE SCOLAIRE : LE CAS SUISSE.....	11
5.1.1 <i>L'impact du statut socio-économique sur la population scolaire suisse.....</i>	<i>11</i>
5.1.2 <i>L'impact de la ségrégation scolaire sur la population scolaire suisse.....</i>	<i>12</i>
5.2 L'INEGALITE SCOLAIRE : LE CAS DU NIGERIA.....	15
5.2.1 <i>L'impact du statut socio-économique sur la population scolaire nigériane.....</i>	<i>17</i>
6. CONCLUSION.....	17
7. BIBLIOGRAPHIE.....	19
8. RESUME.....	22

1. Introduction

Le rôle de l'école, dans la société moderne, est de garantir une mobilité sociale en permettant l'accès à tous aux enseignements qu'elle délivre. La déclaration universelle des droits de l'homme, dans son article 26, aborde la nécessité d'assurer l'égalité entre tous les individus en ce qui concerne l'éducation et l'accès aux études supérieures :

Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite¹. ... L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre ... tous les groupes raciaux ou religieux...

L'éducation est un droit fondamental pour chaque individu et elle est supposée être accessible à tous. Néanmoins, d'après Plassard et Tram (2011, p.9) l'« éducation est une activité économique qui mobilise un volume de ressources important ». En nous appuyant sur cette phrase, nous constatons que l'éducation nécessite des moyens et des ressources importants de la part des parents, des élèves, des États et de toutes les parties prenantes. Par conséquent, en matière du financement de l'éducation, il existe des coûts directs et indirects qu'il faudra assumer. Pour garantir la généralité de l'éducation, la déclaration des droits de l'homme recommande que l'éducation doit être gratuite. Hilman et Jenkner (2004), ajoute que compte tenu de l'importance de l'éducation, l'enseignement de base devrait être financé par l'État. De fait, l'Etat est censé financer les coûts directs concernant le fonctionnement du système éducatif, mais n'y a-t-il pas une différence dans la capacité de financement entre les Etats? Il existe aussi des coûts indirectes liés à l'entretien des élèves que les parents sont censés assumer, mais ne subsiste-t-il pas une différence dans les moyens de financement que détiennent des parents de chaque élève? En tenant compte de la répartition inéquitable des ressources entre les parents, les élèves, les États et toutes les parties prenantes, nous pouvons

¹ Je mets en gras les informations pertinentes.

nous demander comment ce droit fondamental qu'est l'éducation peut être une réalité pour tous.

Pour la suite de ce mémoire, nous allons, tout d'abord, nous intéresser brièvement à l'évolution du taux de scolarisation dans le monde et à la problématique de la différence de ce taux par rapport aux pays industrialisés et aux pays en développement. Puis, au travers de différentes recherches, nous tenterons de définir le statut socio-économique et la relation de celui-ci avec la scolarité ainsi que l'inégalité d'accès à l'éducation et l'inégalité de réussite des élèves scolarisés que cette relation peut générer. Ensuite, nous allons aborder, d'une manière générale, l'influence que peut avoir le statut socio-économique sur ces inégalités dans les pays industrialisés et dans les pays en développement. Pour terminer, nous allons comparer l'impact du statut socio-économique sur la population scolaire suisse (pays industrialisé) avec l'impact du statut socio-économique sur la population scolaire nigériane (pays en développement).

2. Problématique

Pour tenter de comprendre si l'éducation est réellement un droit accessible à tous comme souhaité dans l'article 26 de la déclaration universelle des droits de l'homme, nous allons nous intéresser à l'évolution du taux de la scolarisation dans le monde. A en croire le rapport 2014 sur l'éducation pour tous de l'UNESCO (2014), l'accès à la scolarisation progresse sans cesse : il y a eu une augmentation du taux d'élèves scolarisés dans le monde entre 2000 et 2012. En ce qui concerne le niveau primaire, le taux passe de 84 à 89% et pour le secondaire de 59 à 73%. Dans les pays industrialisés, le taux d'élèves scolarisés au primaire est passé de 97 à 96% et de 99 à 100% au secondaire tandis que dans les pays en développement, plus particulièrement en Afrique subsaharienne, ce taux est passé de 60 à 78% au primaire et de 26 à 41% au secondaire entre 2000 et 2012.

D'après ce rapport, on constate que l'écart entre les élèves scolarisés dans les pays industrialisés et les élèves scolarisés dans les pays en développement est considérable. D'après Hill et Tyson (2009), on constate également que l'origine sociale a un poids important sur la réussite scolaire, ce qui **m'incite à poser la question de recherche suivante :**

- Des progrès universels ont été faits par rapport à la scolarisation des élèves. Cependant le statut socio-économique des élèves a-t-il la même influence quant à l'inégalité d'accès à l'éducation et à l'inégalité de réussite des élèves scolarisés dans un pays industrialisé comme la Suisse ou dans un pays en développement comme le Nigéria ?

Pour pouvoir répondre à cette question, certains concepts théoriques abordant les notions de statut socio-économique, d'inégalité d'accès à l'éducation et d'inégalité de réussite devront être définis ainsi que les modèles de régulations de ces inégalités.

3. Cadre théorique

3.1 Le statut socio-économique et sa relation avec la scolarité

Selon le journal Observatoire des inégalités (2008), « *une inégalité sociale (ou différence sociale)*² correspond à une différence des individus en raison des ressources qu'ils détiennent (éducation, revenus, capital social, etc) qui peuvent être classées hiérarchiquement », et le journal précise que la différence de statut, par exemple le statut socio-économique, peut provoquer des mécanismes sociaux qui produisent des inégalités.

D'après American psychological association (2009), le statut socio-économique d'une personne est souvent conceptualisé³ par la position de cette personne au sein d'un groupe. Il est mesuré par la combinaison de son éducation, son revenu et son travail.

En sciences sociales, plusieurs études comme la recherche faite par Doudin, Lafortune, Pons et Moreau (2009) démontre que la différence de statut socio-économique des parents a une influence forte sur la scolarité des élèves. Selon Hill et Tyson (2009), le statut socio-économique de parents a non seulement une influence importante sur la scolarité des élèves, mais il détermine aussi qu'à aptitudes égales les élèves avec des statuts socio-économiques bas n'ont pas autant de possibilités que leurs collègues, possédant des statuts socio-économiques hauts, d'accéder à l'école et d'y fréquenter de meilleures filières.

² Je mets en italique une inégalité sociale ou différence sociale

³ Définition tirée d'English dictionary : Créer une idée, un concept ou des concept à partir des observations, des expériences, des données, etc.

De ce qui précède, et comme le démontre également le travail de Coleman (1968), le statut socio-économique génère et influence des inégalités telles que *l'inégalité d'accès à l'éducation et l'inégalité de réussite des élèves scolarisés*⁴.

3.2 Inégalité d'accès à l'éducation et inégalité de réussite des élèves scolarisés

Comme nous l'avons vu précédemment, la situation socio-économique d'une famille peut avoir une influence sur l'accès à l'éducation, mais aussi sur la réussite de certains élèves issus de familles défavorisées. De fait, *l'inégalité d'accès* est définie par Boudon (1975, p. 442) comme « la différence, en fonction des origines sociales, dans les probabilités d'accès aux différents niveaux de l'enseignement et particulièrement aux niveaux les plus élevés ». Dès que l'accès à la scolarité dans son ensemble est influencé par les origines sociales, nous parlons ainsi *d'inégalité d'accès à l'éducation*.

De nombreuses recherches en science de l'éducation citées par Duru-Bellat (2003) soulignent que la genèse *de l'inégalité de réussite des élèves scolarisés* est à chercher soit dans le milieu familial, soit dans le milieu scolaire.

En ce qui concerne le milieu familial, comme expliqué précédemment, Walker et Claire (2009) prouvent que les élèves ont des besoins qui demandent, de la part de leurs parents, des investissements en capital, en temps et en énergie. Ainsi, le niveau de leur réussite scolaire est plus ou moins proportionnel au moyen mis en oeuvre pour satisfaire ces besoins et ceci dépend du statut socio-économique des parents. La réussite scolaire des élèves est ainsi directement liée aux ressources que leurs parents peuvent investir dans leur éducation.

Duru-Bellat (2003) précise que l'impact du milieu familial sur la réussite scolaire des élèves n'est pas indépendant de l'action de l'école et de l'établissement, et que la réussite scolaire se fait dans un contexte d'enseignement qui perpétue des inégalités sociales. De ce fait, l'action de l'école joue aussi un rôle principal dans la production de *l'inégalité de réussite des élèves scolarisés* à travers la manière dont elle organise la structure du système scolaire.

Dès lors, les modèles identifiés par George Felouzis (2009) et Turner (1960) précisent la façon dont les écoles organisent la structure du système scolaire. Felouzis décrit dans son

⁴ Je mets en italique *l'inégalité d'accès et l'inégalité de réussite des élèves scolarisés*.

travail, avec l'aide des données de l'enquête PISA 2003, trois modèles de régulation de l'inégalité individuelle et sociale, à savoir le modèle d'une concurrence ouverte, le modèle de cooptation et le modèle de marché.

I. Le modèle d'une concurrence ouverte : les élèves de différents milieux sociaux sont mis en concurrence dans un système unifié. Turner (1960) décrit ce modèle comme un modèle caractérisé par une offre de mêmes structures d'enseignement pour tous les élèves, quels que soient leurs origines sociales ou leurs niveaux académiques. Felouzis (2009) dans son travail de recherche, relate que ce modèle n'institutionnalise pas la différence sociale des élèves. De ce fait, il ne transforme pas la différence sociale en différence scolaire. Selon lui, dans les pays qui pratiquent ce modèle, par exemple les pays nordiques (Finlande, Norvège, Suède, Pologne et Danemark), les inégalités scolaires sont parmi les plus faibles.

II. Le modèle de marché : Selon Jencks (1979), ce modèle est caractérisé par l'orientation des élèves dans les différents établissements selon leurs milieux sociaux ou leurs niveaux académiques. Il s'agit aussi d'un système de concurrence des établissements scolaires, avec une liberté de choix des parents, plus ou moins relative selon les pays. Dans certains pays, il y a une forte différence dans la qualité de l'enseignement dispensé par les établissements scolaires. Jencks (1979) remarque que, dans la majorité des cas, cette différence est due à l'affectation des ressources (les établissements qui se trouvent dans les quartiers les plus riches ont plus de ressources que les établissements qui se situent dans les quartiers pauvres) et des phénomènes urbains de ségrégation (le fait de séparer les élèves dans différents établissements en fonction de leur statut socio-économique). Elle est aussi une conséquence du lieu de résidence (les élèves vivant dans les villages et ceux résidant en ville). De ce fait, l'auteur note que ces facteurs provoquent la différence de qualité de l'enseignement qui influe fortement sur les destins scolaires des élèves. À en croire Ball (1993), ce modèle de marché perpétue l'inégalité, transforme l'inégalité sociale en inégalité scolaire et agit comme vecteur de reproduction sociale. Nous retrouvons ce modèle dans la plupart des pays en développement comme le Nigéria, aussi le Japon.

III. Le modèle de cooptation sociale : D'après Turner (1960), ce modèle est caractérisé par l'orientation des élèves, des leurs plus jeunes âges, dans des filières

hiérarchisées et différenciées selon leurs niveaux académiques. Il précise que le processus de sélection est fait selon la performance académique des élèves qui est influencée par leur statut socio-économique. Selon Felouzis (2009), qui a effectué une étude plus récente, les destins scolaires des élèves sont déterminés par l'orientation de chaque élève dans différentes filières selon le critère académique ET sociale. Ce modèle perpétue la différence sociale des élèves en transformant l'inégalité sociale en inégalité scolaire, par conséquent, il institutionnalise l'inégalité. Il est pratiqué dans des pays comme l'Allemagne, la Hollande, l'Autriche et dans beaucoup de cantons suisses (ces cantons seront nommés dans la suite de ce mémoire).

Duprez et Dumay (2004) stipulent qu'un système scolaire intégré, comme celui décrit par le modèle de concurrence ouverte, a la particularité de privilégier une structure commune sans filières pour tous les élèves pendant un laps de temps relativement long. Ce système offre moins de cours à options et ne pratique pas le redoublement. A l'opposé du système segmenté, décrit par le modèle de cooptation sociale, qui privilégie une structure filiarisée en séparant les élèves dès leur plus jeune âge en fonction de leurs performances scolaires.

Les modèles proposés par Felouzis et Turner englobent les modèles de régulation des inégalités pratiquées par les systèmes éducatifs aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.

3.2.1 Les inégalités d'accès et inégalités de réussite scolaire dans les pays industrialisés

L'étude faite par Duprez et Dumay (2004) montre que l'effet isolé de ressources économiques de la famille dans les pays industrialisés sur les performances scolaires des élèves est très faible. Dans ces pays, l'inégalité de revenus entre les familles n'est pas très prononcée, l'école obligatoire de qualité est gratuite et il existe des bourses d'études pour les ménages les plus démunis. Néanmoins, les auteurs soulignent l'influence très forte de la structure du système scolaire sur les performances et le destin scolaires des élèves. Ils précisent que la manière dont chaque système éducatif gère l'orientation des élèves de niveaux sociaux et scolaires différents détermine la production des inégalités à l'école. Certains systèmes éducatifs préfèrent unifier les élèves d'origines sociales différentes tandis que d'autres les séparent en filière ou dans des établissements différents. Georges Felouzis (2009) indique que ces différents modes de régulation transforment les inégalités sociales en

inégalités scolaires et que cette transformation varie fortement selon le modèle de régulation utilisé. Nous pouvons maintenant nous questionner sur la situation dans les pays en développement : qu'en est-il dans ces pays ? La problématique est-elle similaire ou différente ?

3.2.2 L'inégalité d'accès et l'inégalité de réussite scolaire dans les pays en développement

Nous allons voir que la problématique des inégalités se manifeste de manière différente dans les pays en développement. Le journal observatoire des inégalités (2008), en s'appuyant sur le rapport 2014 sur l'éducation pour tous de l'UNESCO (2014), publie les informations suivantes :

En 2012, 57,8 millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés en primaire dans le monde. L'immense majorité d'entre eux, 55 millions, vivent dans les pays en développement et en particulier en Afrique subsaharienne qui en compte près de 30 millions.

La généralisation de l'éducation de base ou l'accès à l'enseignement primaire universel fait partie des 8 objectifs du millénaire de l'ONU. Cette généralisation de l'éducation de base, bien qu'elle soit depuis longtemps acquise dans les pays industrialisés, est loin d'être appliquée dans la plupart des pays en développement. Selon le rapport de l'UNESCO (2015), les inégalités à l'éducation augmentent au lieu de diminuer et l'écart de l'inégalité scolaire se creuse davantage entre les familles défavorisées et les familles favorisées dans les pays en développement. Ce rapport précise que la probabilité d'accès à l'éducation de base d'un enfant pauvre est 4 fois inférieure à celle d'un enfant riche et la probabilité d'abandonner l'école primaire est 5 fois supérieure.

À en croire Penn (2010), si le niveau socio-économique des parents est un facteur déterminant dans la préparation des élèves à l'enseignement préprimaire et primaire, il est aussi déterminant dans la réussite de leur scolarité. Penn précise que, pour se développer, les petits enfants ont besoin de stimulation cognitive : la qualité de la prise en charge des petits enfants, que ce soit à la maison ou à l'école, détermine le développement du langage, la sociabilité et les aptitudes cognitives. Selon l'UNESCO (2015), c'est pendant cette période de prise en charge, grâce à une éducation préprimaire et primaire de qualité, que les compétences alphabétiques se développent. Celles-ci se renforcent par la pratique dans un environnement

alphabétisé et avec les études supérieures. Ce rapport de l'UNESCO (2015) révèle l'importance de l'éducation préprimaire et primaire en tant que socle de carrière scolaire. Or, dans les pays en développement, cette éducation n'est accessible qu'aux familles favorisées. De fait, l'offre scolaire de qualité qui garantit un bon niveau de performance scolaire est l'affaire des écoles privées et, dans la majorité des cas, les frais de scolarité du préprimaire et du primaire de qualité sont souvent hors de portée des familles défavorisées.

Wondon (2014) note qu'en Afrique subsaharienne, dans le peu de pays où l'offre publique d'enseignement préscolaire et scolaire est présente, plus du tiers des enfants qui entrent en première année d'école primaire ne terminent pas leur scolarité à cause de leur situation familiale. Il précise que, parmi les enfants qui ont terminé le cycle primaire, nombreux sont ceux qui ne savent pas vraiment lire ou écrire, notamment à cause de la mauvaise qualité de l'offre publique de l'enseignement, mal financée par l'État. Hilman et Jenkner (2004) écrivent dans leur rapport d'IMF sur l'Éducation des enfants dans les pays pauvres que, compte tenu de l'importance de l'éducation, l'enseignement de base devrait être financé par l'État. En effet, il doit être de qualité et accessible à tous. Cependant, parmi les nombreux problèmes liés à l'éducation auxquels font face bien des pays en développement, le manque de volonté publique et le manque de ressources nécessaires pour satisfaire les besoins éducatifs des citoyens figurent en tête de liste. De ce fait, selon ces auteurs, le destin scolaire des enfants est livré à la seule volonté des familles et à leurs capacités financières. Kofi et Haruna (2000) insistent sur le fait que l'enseignement public de tous les pays en développement, de l'Afrique subsaharienne en particulier, est affecté par le manque de financement. S'ajoutent aussi à cela une gestion inefficace, des politiques incohérentes, une faible fréquentation scolaire, des conditions scolaires pauvres et peu attrayantes, des enseignants mal formés, mal équipés et peu motivés, des infrastructures insuffisantes et un apprentissage inefficace. Tous ces phénomènes combinés ont rendu l'éducation dépourvue de sens, inefficace et peu attrayante dans les pays concernés.

4. Méthodologie

Ce travail de mémoire est une analyse documentaire non exhaustive : certains travaux et recherches sont, en effet, choisis pour leur pertinence concernant la problématique traitée.

Les travaux de Duprez et Dumay (2004), le travail de recherche fait par Duru-Bellat (2003), le rapport de Vellacott et Wolter (2005) et le livre de production collective de recherche de Felouzis et Goastellec (2015) ainsi que les différents travaux de recherche de Penn (2010), de Wondon (2014), d'Hilman et Jenkner (2004), d'Adébayo (2009) et les modèles de régulation des inégalités proposés par Felouzis et Turner permettront de mettre en lumière les différences et les similitudes dans l'accès à l'éducation et la réussite des élèves scolarisés dans un pays industrialisé comme la Suisse et dans un pays en développement comme le Nigéria et nous permettront également de savoir de quelle manière le facteur socio-économique influence le parcours scolaire des élèves de ces deux pays.

5. Analyse

5.1 L'inégalité scolaire : le cas suisse

Bien que les accords intercantonaux (HARMOS : Un concordat sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire entre les différents cantons suisses.⁵) aient changé considérablement l'autonomie de chaque canton dans la réglementation et l'organisation de l'enseignement obligatoire, Felouzi et Goastellec (2015) affirment que le système éducatif suisse reste toujours diversifié. Par exemple, dans les cantons du Jura, du Tessin et du Valais, nous trouvons les modèles d'une concurrence ouverte caractérisée par les systèmes intégrés. Dans les cantons de Saint-Gall, d'Argovie, Vaud, Berne germanophone et de Genève, les modèles de cooptation sociale caractérisés par les systèmes segmentés (structures filiarisés) sont utilisés.

5.1.1 L'impact du statut socio-économique sur la population scolaire suisse

La population scolaire suisse peut être divisée en deux parties, la première désigne les élèves favorisés par le niveau socio-économique de leurs parents et la deuxième représente les

⁵ Informations tirées de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

élèves défavorisés par le niveau socio-économique de leurs parents. Cette différence de niveau entre ces deux parties est ce que nous appelons la différence sociale.

Selon Felouzis (2015), un système scolaire est équitable si l'accès aux biens éducatifs dépend dans la moindre mesure de différences sociales des élèves. L'auteur a trouvé, à l'aide d'une recherche faite sur l'état des inégalités dans 13 cantons suisses, que *l'efficacité* des systèmes d'enseignement est différente entre les cantons et que le système éducatif de chaque canton n'est pas *équitable*, c'est-à-dire que les systèmes d'enseignement cantonaux présentent des inégalités sociales considérables et que ces inégalités sociales varient fortement entre les cantons. L'écart de performance scolaire entre les élèves favorisés, par le niveau socio-économique de leurs parents, et les élèves défavorisés est plus grand dans le canton de Zurich et de Saint-Gall (pratiquant les systèmes segmentés (structures filiarisées)) que dans les cantons du Jura et du Valais (pratiquant les systèmes intégrés). Comme il n'y a pas de raison que les élèves issus d'une famille défavorisée du canton de Saint-Gall soient moins doués à l'école que les élèves issus d'une famille défavorisée du canton du Jura, Felouzis (2015) conclut que ce n'est pas l'origine ou le statut social qui est la cause de cette différence de performance scolaire. D'après lui, la cause est à chercher dans l'organisation de la scolarité obligatoire suisse qui est plus ou moins segmentée en filières selon les cantons.

5.1.2 L'impact de la ségrégation scolaire sur la population scolaire suisse

Felouzis (2015) approfondit son analyse pour prouver la relation qui existe entre l'écart de performance scolaire des élèves des niveaux socio-économiques différents et la ségrégation sociale des filières pratiquée par les systèmes éducatifs des cantons suisses. Dans son analyse, il explique que plus la ségrégation sociale des filières est forte, plus les inégalités sociales augmentent : les cantons avec des systèmes éducatifs très filiarisés, par exemple ceux de Saint-Gall et de Zurich, produisent des inégalités d'apprentissage plus importantes que les cantons avec des systèmes éducatifs moins filiarisés, comme le Jura et le Valais. Cette étude prouve que la nature du système éducatif pratiqué dans la plupart des cantons suisses et le mode de répartition des élèves dans différentes filières et groupe de niveaux accentuent les inégalités scolaires en Suisse. Le résultat de cette recherche corrobore les recherches de Jencks (1979), Duprez et Dumay (2004) qui relèvent l'effet de l'organisation filiarisée de l'enseignement secondaire obligatoire sur les inégalités entre les élèves de statuts socio-économiques différents. Vellacott et Wolter (2005) mettant en avant le fait que la sélection

vers différents types de filières hiérarchisées se fait très tôt en Suisse : à l'âge de 12 ans, après les 6 ans d'école primaire pour le degré secondaire 1. Plusieurs études (Jencks, 1979 ; Duprez & Dumay, 2004) soulignent que cette sélection discrimine les enfants des parents avec des statuts socio-économiques bas. L'étude TREE (Transition de l'École à l'Emploi) menée par Meyer (2004) atteste que la filière suivie au degré secondaire 1, influencée au départ par le statut socio-économique, détermine la suite de la carrière scolaire des élèves. Il déclare aussi que l'accès aux études post-obligatoires suisses est favorisé pour les élèves avec des statuts socio-économiques hauts.

Les travaux de Duru-Bellat et de Felouzis permettent d'éclairer le phénomène à travers deux mécanismes différents :

I. Le mécanisme de la ségrégation sociale des filières, décrit par Thrupp (1995) et Duru-Bellat (2003), expliqué par Felouzis dans les paragraphes précédents, est le fait de rassembler les élèves en fonction de leur performance académique ou selon leur niveau socio-économique. Ils précisent que ce mécanisme accentue la différence sociale en ce sens qu'il favorise l'apprentissage des élèves les plus forts et défavorise l'apprentissage des élèves les plus faibles. Les élèves les plus doués progressent plus, grâce à la stimulation entre pairs, tandis que nous assistons à un effet contraire, avec la concentration des élèves les plus faibles. Ce sont les meilleurs élèves qui profitent de ce mécanisme, les élèves les plus faibles étant pénalisés par ce type d'organisation.

II. L'effet de stigmatisation et de discrimination dont font l'objet les élèves les plus faibles rassemblés dans les classes spécialisées. Felouzis (2015) spécifie que les enseignants adaptent leurs cours en fonction du niveau de ces élèves. Duru-Bellat (2003) confirme ce propos en affirmant que les enseignants donnent des cours avec beaucoup d'ambition et de qualité aux meilleurs élèves dans de meilleures filières et nivèlent vers le bas leurs ambitions pédagogiques vis-à-vis des élèves les plus faibles rassemblés dans les classes spécialisées. Par conséquent, les meilleurs élèves bénéficient de chemins tout tracés pour les orientations et les études les plus prestigieuses.

Ces mécanismes, au travers de ses effets sur les élèves, rendent le passage par la passerelle entre les filières plus ardu. Felouzis et Goastellec (2015) spécifient que,

contrairement à toutes les recherches qui démontrent les effets négatifs du système scolaire filiarisé sur la scolarité des élèves, la Suisse reste convaincue de son choix de structure filiarisée. Par exemple, dans les cantons de Vaud et de Genève, les initiatives pour des classes hétérogènes dans le secondaire 1 ont toujours été rejetées. Cependant, certains cantons assouplissent ce choix, comme le canton de Vaud qui a récemment réduit le nombre de voies au secondaire 1 de trois à deux, au contraire de Genève dont le nombre de voies a augmenté.

En Suisse, l'éducation de base est obligatoire, de qualité, gratuite et accessible à tous. L'inégalité d'accès à l'éducation de base est ainsi presque nulle, mais les systèmes éducatifs pratiqués par les cantons suisses sont plus ou moins filiarisés. Comme le soulignent plusieurs études citées, ces systèmes favorisent les élèves avec des statuts socio-économiques hauts. De ce fait, ils créent un écart social qui provoque une inégalité d'accès aux études prestigieuses. Cette différence provoque aussi une inégalité de la réussite des élèves scolarisés à travers le mécanisme de la ségrégation sociale des filières et de l'effet de stigmatisation et de discrimination.

Le système scolaire suisse, désireux de répondre aux problèmes d'inégalités scolaires, propose diverses passerelles, permettant aux élèves souhaitant changer de filière, de combler leur retard en vue d'accéder à une formation supérieure. Ainsi, le nouveau système imposé par HARMOS ou encore les classes de raccordement offrent la possibilité aux élèves dirigés vers des filières inférieures d'accéder aux filières plus prestigieuses. De fait, la convention des droits de l'homme est respectée en Suisse et nous pouvons en conclure que les inégalités scolaires ne sont pas dues exclusivement au statut socio-économique, mais que d'autres facteurs peuvent intervenir dans le destin scolaire des élèves comme la motivation scolaire, l'estime de soi, les carences scolaires ou des situations familiales plus complexes (parents divorcés, chômage, etc.).

La situation en Suisse ne peut pas être représentative de tous les pays industrialisés, non seulement à cause de sa particularité du fait de son organisation scolaire assez unique, mais aussi parce chaque pays possède ses particularités. Néanmoins, cette analyse prouve que, dans un pays industrialisé qui pratique un système plus ou moins similaire au système suisse, la différence sociale à travers la différence de statut socio-économique ne provoque pas l'inégalité d'accès à la scolarité de base. L'enseignement obligatoire est accessible à tous,

mais cet écart peut provoquer l'inégalité d'accès aux études prestigieuses et l'inégalité de réussite des élèves scolarisés, notamment à cause de la séparation en filières.

5.2 L'inégalité scolaire : Le cas du Nigéria

Si le système éducatif suisse offre de bons résultats quant aux inégalités d'accès à l'éducation de base, il n'en va pas de même pour le Nigéria. En effet, selon Adebayo (2009) la mauvaise qualité de l'offre des biens éducatifs dans les écoles publiques nigérianes, la corruption, la condition déplorable de ces écoles, les enseignants mal formés, mal équipés et peu motivés, que ce soit dans l'enseignement primaire ou secondaire, font que seuls les enfants des familles défavorisées, faute de moyens financiers pour les écoles privées, fréquentent les écoles publiques. Les phénomènes combinés caractérisent l'offre publique d'enseignement dans les pays en développement (Kofi&Haruna, 2000) ont fait naître trois catégories de l'offre de biens éducatifs au Nigéria :

I. **Les écoles publiques** : D'après Adebayo (2009), dès la fin des années 80, le gouvernement nigérian a introduit l'enseignement de base obligatoire gratuit sans significativement augmenter ses dépenses dans ce secteur. D'une part, la gratuité de l'enseignement obligatoire et l'explosion démographique (8 millions en 1980 contre 180 millions en 2015⁶) ont provoqué une augmentation du nombre d'élèves, allant jusqu'à la surcharge. D'autre part, la corruption des fonctionnaires de l'État et la mauvaise gestion de l'organisation éducative ont toutes deux contribué à baisser la qualité de l'enseignement obligatoire. Selon Adebayo, la plupart des écoles primaires et secondaires sont dans un état pitoyable, sans pupitres, avec des murs fissurés, sans laboratoires et ni bibliothèques. Adefeso-Olateju ajoute que la profession d'enseignant de l'école publique n'attire pas les meilleurs enseignants, ceux-ci préférant les écoles privées qui leur offrent de meilleures conditions de travail. Ainsi, la plupart des enseignants des écoles publiques ne sont pas qualifiés. De plus, il y a beaucoup d'absentéisme à cause du manque de contrôle et du peu de moyens financiers. Les élèves fréquentant ces écoles sont issus de familles pauvres avec des statuts socio-économiques très bas.

⁶ Informations tirées de www.worldometers.info

II. **Les écoles privées “Low costs”** : À en croire De Talance (2015), au Nigéria, comme dans les pays en développement où ce modèle d'école privée se développe, les établissements « low costs » remédient à la défaillance de l'éducation publique. Ils permettent aux enfants, qui n'avaient pas accès auparavant à l'éducation, faute d'école à proximité et de financement, d'y avoir accès. De fait, ces écoles compensent l'offre publique limitée dans son financement pour faire face à la demande scolaire toujours croissante. Les écoles privées « low costs » ont des coûts d'inscription faibles pour permettre aux familles avec peu de moyens d'envoyer leurs enfants à l'école. Celles-ci emploient des enseignants non formés et inexpérimentés pour pouvoir rester dans leurs budgets. De Talance précise que les avis divergent quant à la qualité de ces écoles « low costs ». Dixon (2012) décrit qu'au Nigéria, pour garantir la qualité de l'enseignement, les écoles privées doivent satisfaire certaines exigences avant d'obtenir la licence d'exploitation. Toutefois, la plupart des écoles privées « low costs » fraudent et ne possèdent pas cette licence et la grande majorité de celles qui l'ont, l'ont non pas pour leurs mérites, mais grâce à la corruption. Cette dernière contribue à décrédibiliser ces écoles bon marché, destinées aux enfants les plus défavorisés, dans son ensemble.

III. **Les écoles privées** : Au Nigéria, les écoles privées (à l'opposé des écoles privées « low costs ») sont généralement faites pour les familles riches. D'après Tooley (2009), les installations sont entretenues, il y a un accès à l'eau potable, à l'électricité, à l'aide médicale et à du matériel pédagogique. Les écoles privées placent également moins d'élèves dans chaque classe, elles ont un bon taux d'encadrement enseignant-élève et les enseignants sont bien formés, mieux payés et motivés. Adefeso-Olateju (2012) déclare que les élèves de ces écoles privées ont de meilleurs résultats que les élèves des écoles publiques ou des écoles privées « low costs ». Ces meilleures performances sont influencées par la bonne gestion des propriétaires. Les enseignants de ces écoles privées se voient imposer des obligations de performance scolaire pour leurs élèves et doivent rendre des comptes à leurs employeurs. Elle précise que ces écoles se situent dans un marché concurrentiel qui exige la qualité et offrent souvent des programmes d'études internationales et nationales.

Le modèle du système éducatif pratiqué au Nigéria est un modèle de marché caractérisé par une forte différence dans la qualité de l'enseignement dispensé par ces établissements scolaires.

5.2.1 L'impact du statut socio-économique sur la population scolaire nigériane

De ce qui précède, nous pouvons déduire qu'au Nigéria, les écoles publiques et les écoles privées "low costs" sont fréquentées par les élèves issus de familles pauvres avec des statuts socio-économiques bas. La qualité de l'offre éducative de ces écoles est mauvaise tandis que les écoles privées, qui offrent des enseignements de bonne qualité, sont fréquentées par les élèves issus de familles riches et de la classe moyenne avec des statuts socio-économiques hauts.

La différence dans la qualité de l'enseignement, influencée par le modèle de marché, dispensé par les écoles destinées aux élèves issus du milieu défavorisé et celles destinées aux élèves issus du milieu favorisé, institutionnalise et reproduit l'inégalité. En effet, comme nous l'avons constaté, les enfants issus de milieux favorisés ont accès à un enseignement dit de qualité alors que les enfants issus de milieux défavorisés n'ont accès qu'aux écoles publiques et aux écoles privées « low costs » qui ne permettent pas de bénéficier d'une éducation de base de qualité. De fait, des inégalités d'accès à l'éducation de qualité et des inégalités de réussite des élèves scolarisés se produisent à cause du système éducatif du pays caractérisé par le modèle de marché fortement discriminant.

Il est difficile de trouver des recherches qui portent exclusivement sur le système éducatif du Nigéria comme c'est le cas avec la Suisse. La tâche d'analyse du cas nigérian se révèle ardue à cause de la rareté de données à partir desquelles tirer des conclusions. En effet, ne bénéficiant pas d'un programme PISA, les données accessibles ne permettent pas d'élaborer un classement des performances des élèves en fonction des établissements scolaires du pays ou en fonction des autres pays. Toutefois, la description et les recherches réalisées permettent de constater que le statut socio-économique influence l'inégalité d'accès à l'éducation et l'inégalité de réussite des élèves scolarisés. Ces deux inégalités ont ainsi de l'incidence sur le destin scolaire des élèves de ce pays.

6. Conclusion

Ce mémoire nous permet de conclure que la Suisse ne possède pas d'inégalité d'accès à l'éducation de base, alors que cette inégalité est présente au Nigeria. En Suisse, le statut

socio-économique influence l'inégalité de réussite des élèves scolarisés au travers de sa structure scolaire filiarisée. Cette inégalité est néanmoins réduite grâce à ses passerelles, à son programme HARMOS et à ses classes de raccordement, tandis qu'au Nigéria, l'influence du statut socio-économique sur l'inégalité de réussite des élèves scolarisés est bien présente à cause de son système éducatif, mal financé par l'Etat, qui est déficient dans son rôle de garant de mobilité sociale.

Nous constatons aussi que l'éducation de base est obligatoire et gratuite dans les deux pays et que le modèle de cooptation sociale qui prédomine dans la structure scolaire suisse a la même particularité que le modèle de marché pratiqué au Nigéria. Les deux systèmes éducatifs, en ce qui concerne le secondaire, séparent les élèves dès leurs jeunes âges et leur offrent des enseignements différenciés. Ces enseignements différenciés discriminent les élèves défavorisés, un désavantage que la Suisse, au contraire du Nigéria, a trouvé le moyen d'amoinrir.

Le volume du présent travail ainsi que le temps à disposition ne le permettaient pas, mais il aurait été intéressant de pouvoir consulter des enseignants, des élèves et des familles aussi bien en Suisse qu'au Nigéria afin d'évaluer l'impact des inégalités liées au statut socio-économique sur leur travail et de les comparer aux données recueillies dans la littérature.

Cette évaluation permettrait, entre autres, de vérifier quels éléments du système éducatif suisse pourraient être appliqués à un pays comme le Nigéria afin de réduire les inégalités d'accès à l'éducation et de réussite des élèves scolarisés. Le statut socio-économique n'influence pas l'accès à l'éducation de base de qualité et influence dans une moindre mesure la réussite des élèves scolarisés en Suisse, mais il faut tenir compte de certaines variables présentes au Nigéria, un état corrompu et possédant une mauvaise gestion de l'organisation éducative, ce qui ne permet pas aux enseignants de fournir un travail de qualité. Les travaux des ONG ont une importance capitale dans les progrès à réaliser au niveau de la scolarisation et doivent continuer à s'impliquer afin de pouvoir offrir une égalité d'accès à l'éducation et à la réussite, comme le prévoit la déclaration universelle des droits de l'homme.

7. Bibliographie

- Adebayo, F. A. (2009). Parent's Preference for Private Secondary Schools in Nigeria. *International Journal of Educational Science*, 1 (1), 1-6.
- Adefeso-Olateju, M. (2012). *A Critical Enquiry into the Effectiveness of Public and Private Schools in Nigeria, and Implication for Public-Private Partnership*. University of London, Phd thesis, Institute of Education, London.
- Adejumo, O., Nicholas, O., Olanike, S. (2007). The Influence of Socioeconomic Statut of Parents on Childrens Academic Performance in Nigeria. *Biudiscourse journal of arts and education*, 39-51.
- American Psychological Association. (2009). Report of the APA task force on socio-economic status. *American psychological association*, 4-8.
- Ball, S. (1993). Education Markets, Choice and Social Class: The market as a class strategy in the UK and in the USA. *British journal of sociology of education*, 14, 3-19.
- Biraimah, K. (1987). Class, Gender And Life Chances: A Nigerian University Case Study. *Comparative educational review*, 31, 570-582.
- Boudon, R. (1979). L'inégalité de chance. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles. *Revue française de pédagogie*, 32, 74-78.
- Casanova, F. P., Garcia-Linares, M., Carpio, M. (2005). Influence of family and socio-demographic variables on students with low academic achievements. *Educational psychology*, 25 (4), 423-435.
- César, M., Kumpulainen, K. (2009). *Social interaction in multicultural settings*. (Illustrée, Ed.) Pennsylvanie: Sense publishers.
- Coleman, James, S. (1968). *The evaluation of equality of educational opportunity*. John Hopskin University. Baltimore: U.S Departement of health, education and welfare, office of education.
- De Talance, M. (2015). Education privé, l'avenir pour les pays en développement. *BSI Economics*, 3-4.
- Dixon, P. (2012). Why the denial? Low-Cost Private School in Developing Countries and Their Contribution to Education. *Econ journal watch*, 9 (3), 186-209.
- Doudin, P. A., Lafortune, L., Pons, F., & Moreau, J. (2009). Le paradoxe de certaines mesures d'aide à l'intégration: Quand l'aide mène à l'exclusion. *Revue de science de l'éducation*, 35 (1), 41-53.
- Dubet, F. (2000). L'égalité et le mérite dans l'école démocratique de masse. *L'année sociologique (1940/1948-)*, 383-408.

- Duprey, V. D. (2004). L'égalité dans le système scolaire: effet école ou effet société. *Chaire Unesco de pédagogie universitaire*, 31.
- Duprey, V., Dumay, X. (2004). L'égalité dans le système scolaire: effet école ou effet société. *Chaire Unesco de pédagogie universitaire*, 31.
- Duru-Bellat, M. (2003). *Inégalité sociales à l'école et politiques éducatives*. Paris: UNESCO.
- Felouzis, G. (2009). Systèmes éducatifs et inégalités scolaires: Une perspective internationale. *SociologieS*.
- Felouzis, G., Goastellec, G. (2015). *Les inégalités scolaires en Suisse*. Bern: Peter Lang.
- Ferlouzis, G. (2015). Ce que l'école fait aux plus faibles: une analyse comparative de 13 cantons. In G. Ferlouzis, G. Gaëlle, *Les inégalités scolaire en Suisse* (pp. 17-42). Bern: Peter Lang.
- Felouzis, G., Goastellec, G. (2015). *Les inégalités scolaires en Suisse*. Bern: Peter Lang.
- Grisay, A. (1984, 2003). Quels Indicateurs Pour Quelle Réduction Des Inégalités Scolaires. *Conférence biennale de l'ADEA* (pp. 3-14). Bruxelles: Revue de la direction générale de l'organisation des études.
- Hill, N., Tyson, F. D. (2009). Parental involvement in middle school: A Meta-analytic assesment of the strategies that promote achievement. *Developmental psychology*, 45 (3), 740-763.
- Hillman, A. L., Jenkner, E. (2004). L'éducation des enfants dans les pays pauvres. *Dossier économique*, 33.
- Jencks, C. (1979). *L'inégalité, l'influence de la famille et de l'école en Amérique*. Paris: Presses universitaires de France.
- Kofi, Q., Haruna, A. (2000). A review of researches on education in Africa. *African insight*, 11 (1), 22-38.
- Mangez, E., Baultier, E. (2006). Apprendre à l'école, apprendre l'école: des risques de construction d'inégalité dès la maternelle. *Revue française de la pédagogie*, 157, 179-180.
- Marois, C. (2006). *École, régulation, marché. Une comparaison de six espaces scolaires locaux en Europe*. Paris: Presses universitaires de France.
- Mauger, G. (2002). Capital culturel et reproduction scolaire. *Hors-Série Science Humaine*, 36, 22-34.
- Meyer, T. (2004). Passage à l'emploi: Jeunes en transition de la formation au marché du travail. *Transition de l'école à l'emploi*, 1-19.

Ogunshola, F., Adewale, A. (2012). The Effects of Socio-Economic Status on Academic Performance of Students. *International Journal of Academic Research in Business and Social Sciences* , 2 (7), 230-239.

Penn, H. (2010). The debate about quality in the private for profit childcare market. *Social Policy Association Conference*, (pp. 2-7). London.

Plassard, J. M., Tran, N. (2011). *Politique publiques et régulation des systèmes d'enseignement*. (E. d. Express, Ed.) Toulouse: Press de l'université de Toulouse.

Thrupp, M. (1995). The School Mix Effect: The History of an Enduring Problem in Educational Research, Policy and Practice. *British Journal of Sociology of Education* , 16 (2), 183-203.

Tooley, J. (2009). *The Beautiful Tree*. Washington D.C: CATO.

Turner, R. (1960). Sponsored and context mobility and the school system. *American sociological review* , 25 (6), 855-867.

Uche, M., Emeka, J., Ononga, J., & Owolabi, E. (2012). Influence of Family Structure on Student's Academic Performance. *Europea journal of educational studies* , 4 (2), 177-187.

UNESCO. (1960). Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement 1960. *Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement 1960* (pp. 1-19). Paris: UNESCO.

UNESCO. (2015). *Education pour tous 2000-2015: Progrès et enjeux*. UNESCO. PARIS: UNESCO.

Vellacott, M., Wolter, S. (2005). *L'égalité de chance dans le système éducatif suisse*. Aarau: Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation.

Walker, M. J., Claire, S. (2009). Parenting - Influence On Child's Educational Aspiration And Attainment. *Education Encyclopedia* , 2312.

Wodon, Q. (2014). Education in Sub-Saharan Africa. Comparing faith inspired, private secular and public schools. *A world bank study*.

8. Résumé

L'objectif de ce mémoire est d'étudier et de comparer, à travers différentes recherches et à travers des modèles de régulation des inégalités, l'influence du statut socio-économique sur l'inégalité d'accès à l'éducation et l'inégalité de réussite des élèves scolarisés en Suisse (pays industrialisé) et au Nigéria (pays en développement).

Tout d'abord, l'influence de la différence du statut socio-économique sur l'inégalité d'accès à l'éducation et l'inégalité de réussite des élèves scolarisés dans les pays industrialisés et dans les pays en développement, plus particulièrement Afrique subsaharienne, est traitée brièvement.

Ensuite, les cas de la Suisse et du Nigéria sont abordés. Le système éducatif pratiqué dans la plupart des cantons suisse répartit des élèves, selon le critère social et académique, dans différentes filières et groupe de niveaux. Tandis qu'au Nigéria, le système éducatif pratiqué oriente les élèves dans les différents établissements selon leurs milieux sociaux.

Nous constatons ainsi qu'en Suisse le statut socio-économique n'influence pas l'inégalité d'accès à l'éducation de base, mais peut influencer l'inégalité de réussite à cause de la structure filiarisée de son système éducatif. Au Nigéria, la situation se révèle plus complexe : le statut socio-économique influence l'inégalité d'accès à l'éducation de base et l'inégalité de réussite à cause de la structure différenciée de son système éducatif.

Mots clés : Inégalité d'accès, inégalité de réussite, statut socio-économique, Suisse, Nigéria, système éducatif.